

**DEC211449INP**

**Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2021 dans les unités de l'Institut de physique**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** la circulaire n° CIR030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

**Vu** la décision n° DEC152383DRH du 17 novembre 2015 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

**Vu** la décision DEC201768INP du 05 octobre 2020 portant modification de la DEC200012INP fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2020 dans les unités de l'Institut de physique.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Au titre de l'année 2021, les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'Institut de physique sont définies dans l'annexe 1.

Les unités relevant de l'Institut de physique susceptibles d'être concernées par ces situations d'emplois et/ou activités au titre de l'année 2021 sont listées dans l'annexe 2.

**Article 2**

Sont susceptibles d'émerger au bénéfice des indemnités et/ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes les agents placés dans les situations d'emplois et/ou activités définies dans l'annexe 1 et affectés aux unités de recherches listées dans l'annexe 2.

**Article 3**

La présente décision abroge la décision DEC201768INP du 05 octobre 2020 portant modification de la DEC200012INP fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2020 dans les unités de l'Institut de physique.

**Article 4**

La présente décision et ses annexes seront publiées au *Bulletin officiel* du CNRS. Elles seront diffusées à l'ensemble des unités relevant de l'Institut de physique listées dans l'annexe 2.

Fait à Paris, le 07 avril 2021

**Astrid LAMBRECHT**

**ANNEXE 1 : Définition des situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'Institut de physique**

Situations d'emplois / Activités	Définitions
Gardiennage et sécurité d'unités, des sites et des biens et maintenance des installations	Toutes activités de maintenance, de sécurité et/ ou de surveillances des installations, des bâtiments, des sites de terrain et des biens nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.
Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	Toutes activités liées au suivi, à la maintenance, au fonctionnement d'équipements et plateformes scientifiques nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.
Administration des ressources informatiques collectives des unités de recherche ou de service	Toutes activités liées à l'administration du réseau, de la téléphonie, de l'exploitation des systèmes d'information et de la gestion des différentes bases de données nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail.
Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites	Toutes activités de suivi, montage, réglage, maintenance et exploitation d'expériences et équipements sur sites nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.
Missions longues de terrain : campagnes de carottage en lac d'altitude, campagnes de mesures sur le terrain en aérologie, missions de glaciologie, certaines missions archéologiques	Toutes activités effectuées au cours de missions de terrain présentant des conditions difficiles supérieures à 15 jours, c'est-à-dire au cours soit d'une campagne de carottage en lac d'altitude, soit d'une campagne de mesures sur le terrain en aérologie, soit d'une mission de glaciologie, soit de certaines missions archéologiques.



**ANNEXE 2 : Unités relevant de l'institut de Physique susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2021**

Situations d'emplois / Activités	DR	Unités	Acronyme	Directeur / Directrice
Gardiennage et sécurité d'unités, des sites et des biens et maintenance des installations	DR4	UMR9001 - Centre de Nanosciences et de Nanotechnologies	C2N	Giancarlo Faini
	DR14	UPR8011 - Centre d'élaboration de matériaux et d'études structurales	CEMES	Alain Couret
	DR20	UPR10 - Centre de recherche sur l'hétéroépitaxie et ses applications	CRHEA	Philippe Boucaud
Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	DR2	UMR8552 - Laboratoire Kastler Brossel	LKB	Antoine Heidmann
	DR2	UMR8213 - Laboratoire de Physique et d'Etude des Matériaux	LPEM	Dimitri Roditchev
	DR4	UR1 - Unité de recherche SOLEIL	SOLEIL	Jean Daillant
	DR11	UPR2940 - Institut NEEL	NEEL	L.aurence Magaud
	DR11	UPR3228 - Laboratoire national des champs magnétiques intenses	LNCMI	Charles Simon
	DR14	UPR8011 - Centre d'élaboration de matériaux et d'études structurales	CEMES	Alain Couret
	DR19	UMR6252 - Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique	CIMAP	Isabelle Monnet
	DR20	UPR10 - Centre de recherche sur l'hétéroépitaxie et ses applications	CRHEA	Philippe Boucaud
Administration des ressources informatiques collectives des unités de recherche ou de service	DR2	UMR8552 - Laboratoire Kastler Brossel	LKB	Antoine Heidmann
	DR4	UMR 8214 - Institut des Sciences Moléculaires d'Orsay	ISMO	Thomas Pino
	DR20	UPR10 - Centre de recherche sur l'hétéroépitaxie et ses applications	CRHEA	Philippe Boucaud
Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites	DR2	UMR8552 - Laboratoire Kastler Brossel	LKB	Antoine Heidmann
	DR2	UMR7588 - Institut des NanoSciences de Paris	INSP	Massimiliano Marangolo
	DR4	UMR12 - Laboratoire Léon Brillouin	LLB	Eric Eliot
	DR4	UMR7605 - Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses	LULI	Patrick Audebert
	DR4	UMR 8214 - Institut des Sciences Moléculaires d'Orsay	ISMO	Thomas Pino
	DR4	UMR8635 - Groupe d'études de la matière condensée	GEMaC	Alain Lusson

	DR11	UPR2940 - Institut NEEL	NEEL	L.aurence Magaud
	DR17	UMR6251 - Institut de physique de Rennes	IPR	Jean-Christophe Sangleboeuf
Missions longues de terrain : campagnes de carottage en lac d'altitude, campagnes de mesures sur le terrain en aérologie, missions de glaciologie, certaines missions archéologiques	DR11	UPR2940 - Institut NEEL	NEEL	L.aurence Magaud

## DEC201835INSIS

**Décision fixant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2021 dans les unités de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS).**

***Le Directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS),***

**Vu** la circulaire n°030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

**Vu** la décision n°DEC152383DRH du 15 novembre 2015 déterminant les situations d'emploi pouvant ouvrir droit à indemnisation et à compensation des sujétions et astreintes,

**Vu** la décision DEC121458INSIS du 19 avril 2012 fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes dans les unités de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes.

**Vu** la décision DEC151743INSIS du 23 juillet 2015 fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes dans les unités de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes.

### **DECIDE :**

**Article 1 :** Au titre de l'année 2021, les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à indemnisation financière et/ou à compensation en temps de repos au titre des sujétions et astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) sont définies dans l'annexe 1.

Les unités relevant de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) susceptibles d'être concernées par ces situations d'emplois et/ou d'activités au titre de l'année 2021 sont listées dans l'annexe 2.

**Article 2 :** Sont susceptibles d'émarguer au bénéfice des indemnités et/ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes les agents placés dans les situations d'emplois et/ou activités définies dans l'annexe 1 et affectés aux unités de recherche et de service listées dans l'annexe 2.

**Article 3 :** La présente décision abroge et remplace, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les décisions n°DEC121458INSIS du 19 avril 2012 et n°DEC151743INSIS du 23 juillet 2015 fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes dans les unités de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes.

**Article 4 :** La présente décision et ses annexes seront publiées au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **03 MARS 2021**



Jean-Yves MARZIN

**ANNEXE 1 : Définition des situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)**

Situations d'emplois / Activités	Définitions
<p>Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu</p>	<p>Toutes activités liées au suivi, à la maintenance, au fonctionnement d'équipements et plateformes scientifiques nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.</p>
<p>Gardiennage et sécurité d'unités, d'installations, de sites et de biens</p>	<p>Toutes activités de maintenance, de sécurité et/ ou de surveillances des installations, des bâtiments, des sites de terrain et des biens nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.</p>

**ANNEXE 2 : Unités relevant de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2021**

Situations d'emplois / Activités	DR	Unités	Intitulé	Directeur
<b>Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu</b>	DR14	UMR5504 - Toulouse Biotechnology Institute	TBI	M. Gilles TRUAN
	DR07	UMR5220 - Centre de Recherche en Acquisition et Traitement de l'Image pour la Santé	CREATIS	M. Olivier BEUF
<b>Gardiennage et sécurité d'unités, des sites et des biens et maintenance des installations</b>	DR18	USR3380 - Institut de Recherche sur les Composants logiciels et matériels pour l'Information et la Communication Avancée	IRCICA	Mme Nathalie ROLLAND-HAESE
	DR18	UMR8520 - Institut d'électronique, de microélectronique et de nanotechnologie	IEMN	M. Thierry MELIN

DEC210385DR11

**Décision portant nomination de M. Ralph GROS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5588 intitulée LiPhy****LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC 201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5588 intitulée LiPhy et nommant M. Bahram HOUCMANDZADEH en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR 5588<sup>1</sup> en date du 25/ 01 / 2021 ;

Considérant que M. Ralph GROS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Alpes du 10 au 13 avril et du 8 au 11 mai 2012,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Ralph GROS, (*ingénieur d'études*), est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5588 intitulée LiPhy, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

M. Ralph GROS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

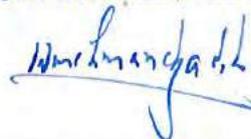
Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Ralph GROS est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint Martin d'Hères, le 16/02/2021

Le directeur de l'unité  
M. Bahram HOUCMANDZADEH

Mr HOUCMANDZADEH Bahram  
Directeur  
Laboratoire Interdisciplinaire de Physique



Visa du délégué régional du CNRS  
La Déléguée régionale par intérim

Isabelle Dhé

Visa des partenaires (si nécessaire)

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**BULLETIN OFFICIEL DU CNRS**

CNRS  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris Cedex 16

**Directeur de la publication**  
Christophe Coudroy

**Pour consulter le BO et ses archives**  
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution  
Avril 2021  
ISSN 1148-4853

